

PCA. Projet de développement des savoir-faire municipaux dans l'aménagement de zones inondables et insalubres. Rapport de synthèse

Original

PCA. Projet de développement des savoir-faire municipaux dans l'aménagement de zones inondables et insalubres. Rapport de synthèse / Fubini, Alessandro. - ELETTRONICO. - (2014), pp. 1-34.

Availability:

This version is available at: 11583/2636687 since: 2016-03-03T10:34:37Z

Publisher:

Published

DOI:

Terms of use:

This article is made available under terms and conditions as specified in the corresponding bibliographic description in the repository

Publisher copyright

(Article begins on next page)

PCA**« Projet de développement des savoir-faire municipaux dans l'aménagement de zones inondables et insalubres »****RAPPORT DE SYNTHÈSE**

Dans le cadre du projet PCA, un séminaire de formation sur le thème : **«Planification locale et aménagement territorial au niveau supra-local» a été organisé**, en lien avec Université des Collectivités et l'Ecole Polytechnique de Turin. Cette formation s'inscrit dans le programme de renforcement des capacités des acteurs pour le **“développement de savoir-faire municipaux dans l'aménagement de zones inondables et insalubres à Abidjan et à Cotonou”**.

Ce séminaire, qui fait suite à la première session tenue à Cotonou du 25 Février au 08 Mars 2013, s'est déroulé du 24 Février au 06 Mars 2014, à l'Hôtel Belle Côte d'Abidjan ; soit neuf (09) jours de formation intensive, alternant théories et pratiques, ponctué de visites guidées de sites. Dans le cadre du projet PCA, un séminaire de formation sur le thème : **«Planification locale et aménagement territorial au niveau supra-local» a été organisé**, en lien avec Université des Collectivités et l'Ecole Polytechnique de Turin. Cette formation s'inscrit dans le programme de renforcement des capacités des acteurs pour le **“développement de savoir-faire municipaux dans l'aménagement de zones inondables et insalubres à Abidjan et à Cotonou”**.

Ce séminaire, qui fait suite à la première session tenue à Cotonou du 25 Février au 08 Mars 2013, s'est déroulé du 24 Février au 06 Mars 2014, à l'Hôtel Belle Côte d'Abidjan ; soit neuf (09) jours de formation intensive, alternant théories et pratiques, ponctué de visites guidées de sites et des activités d'atelier.

Le présent rapport, fait la synthèse générale des différents principaux travaux qui se sont déroulés après la **cérémonie d'ouverture (*)** et pendant les deux semaines dédiées à une activité de partage d'expériences parmi formateurs, experts, techniciens. Il s'articule autour de neuf journées de travail intensif.

(*) La **cérémonie d'ouverture** s'est déroulée en présence de toutes les personnalités engagées dans le Projet PCA.

Après l'allocution de bienvenue du représentant du Maire de Cocody, Monsieur CAPO Wilfrid est intervenu pour rappeler que cette formation fait suite à la première partie de la deuxième formation sur la planification locale et l'aménagement du territoire, qui s'est tenue à Cotonou du 25 Février au 08 Mars 2013. Il a profité de cette occasion pour exprimer sa reconnaissance, au nom de l'ensemble de l'équipe de mise en œuvre du projet à Cotonou et à Abidjan, à M. le Président-Maire de Cotonou, son excellence Nicéphore Dieudonné SOGLO et au Président Robert BEUGRE MAMBE, Gouverneur du District d'ABIDJAN pour avoir permis la tenue de cette formation à Abidjan. Aussi, a-t-il salué la participation de l'Ecole Polytechnique de Turin et de l'Université des Collectivités au travers des différents experts mobilisés. Le vice-Gouverneur, représentant le Gouverneur du District d'Abidjan, le Président Robert Beugré MAMBE, a exprimé toute sa joie d'être à cette cérémonie et a souhaité la bienvenue aux partenaires, aux experts et à la délégation Béninoise.



Rapports quotidiens des principales activités

RAPPORT DE LA PREMIERE JOURNEE

I- CONTEXTE

Ce séminaire qui se tient à l'Hôtel Belle Côte d'Abidjan et s'étendra sur neuf jours repartis sur deux semaines, à raison de quatre/cinq jours par semaine.

Au titre de la journée du 24 février 2014, la formation s'est portée sur le sous module **Aménagement du territoire**.

La première journée (lundi 24 février 2014) s'est déroulée en deux grandes phases que sont une cérémonie d'ouverture et la formation proprement dite. Seulement la phase de la formation sera développée dans le présent compte rendu.

II- DEROULEMENT DE LA FORMATION

1- PERSONNES RESSOURCES

Coordination :

- M. Yao BAZIN

Intervenant :

- Dr TAHET Noel

2-SYNTHESE ET POINTS SAILLANTS DU COURS

Le présent sous module a été bâti autour des principaux points suivants :

- I. Définition de la notion d'aménagement du territoire
- II. Historique de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire
- III. Historique de l'aménagement du territoire au Bénin
- IV. Place de l'aménagement du territoire
- V. Politique nationale d'aménagement et d'équipement du territoire en Côte d'Ivoire
- VI. Grands projets d'aménagement et d'équipement du territoire
- VII. Obstacles à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et d'équipement du territoire
- VIII. Les fonctions du spécialiste en aménagement

En définitive, il ressort de l'exposé du consultant que :

- **L'aménagement du territoire** pourrait se définir comme : l'ensemble des choix, des orientations, des techniques et des procédures fixées à l'échelle nationale ou régionale pour organiser de façon rationnelle l'utilisation de l'espace, en préservant les grands équilibres écologiques, en répartissant avec cohérence les grands projets économiques et les équipements publics structurants, en influant sur la localisation des activités économiques pour corriger les bouleversements créés par l'inégale répartition géographique des emplois et assurer l'équilibre démographique.

La notion d'aménagement du territoire a évolué et on parle aujourd'hui de l'aménagement des territoires qui intègre aussi bien des territoires intra et supra nationaux.

- Il existe une différence entre un aménagiste et un aménageur ; l'aménagiste est un spécialiste du développement du territoire, qui conçoit les différentes politiques; tandis que l'aménageur est un opérationnel qui met en œuvre la vision de l'aménagiste, il intervient dans les secteurs précis tels que le foncier, le lotissement, la construction...
- Pour aménager un territoire, il faut le triptyque suivant :
 - o Le pouvoir (être investi d'une autorité),
 - o Le vouloir (avoir une volonté politique),
 - o La vision
- Bien qu'ayant connu une évolution et des choix politiques différents dans l'histoire de l'aménagement de leurs territoires, le Bénin et la Côte d'Ivoire se retrouvent confrontés quasiment aux mêmes défis en la matière. Les difficultés rencontrées se résument en l'absence de cadres institutionnels et juridiques, l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et financières, la corruption, etc.
Actuellement, dans les deux pays, l'aménagement du territoire est désormais confié aux élus locaux qui élaborent et mettent en œuvre leurs différentes politiques d'aménagement en tenant compte des différentes politiques nationales.
- L'aménagement se fait pour le bien-être des populations, pour ce faire, l'aménagiste ou l'aménageur doit être profondément humaniste c'est-à-dire mettre l'homme au centre de son métier.

2- QUELQUES CONTRIBUTIONS

- Création depuis juin 2007 du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire au Bénin avec la création d'un conseil national de l'Aménagement du Territoire qui est prévu;
- En plus des projets cités dans le manuel, plusieurs autres sont en cours d'élaboration au niveau du Bénin, tels que la construction de l'aéroport de GLODJIGBE, etc.
- Tenir compte de l'aire d'influence des équipements, lors des différents aménagements.
- Harmonisation des textes en cours au niveau de l'UEMOA dans le domaine de l'aménagement du territoire.

3-QUELQUES PREOCCUPATIONS

- Fuite des compétences de la fonction des collectivités vers la fonction publique au niveau du Bénin, mais phénomène contraire en Côte d'Ivoire;
- Quelle attente avoir des auditeurs au terme de la présente formation, aménagistes ou aménageurs,
- Difficultés rencontrées par les cadres dans l'exercice de leurs fonctions face aux élus,
- Insuffisance de la recherche urbaine.

- RECOMMANDATIONS

- Mise en place de politiques incitatives pour le maintien des compétences dans les collectivités territoriales,
- Mise en place d'une fonction publique territoriale,
- Valoriser, dépolitiser la fonction de maire et réfléchir à un contexte légal de contentement pour limiter la corruption,
- Bannir la politique du bulldozer lors des différents aménagements,
- Amener les élus à tenir compte des différents documents de planification existants aux échelons supérieurs et doter par ailleurs leurs collectivités de documents de planification pour une mise en cohérence de leurs actions.

RAPPORT DE LA DEUXIEME JOURNEE

La deuxième journée a débuté avec la lecture et l'adoption du rapport des travaux de la première journée. Quelques préoccupations relatives au thème de la veille ont été posées au consultant pour plus d'éclairage. Après les réponses données aux différentes préoccupations des auditeurs, Dr TAHET Noel, pour la deuxième journée consécutive, est intervenu pour présenter le sous-module N°2 intitulé « Aperçu sur les acteurs institutionnels de la décentralisation administrative et les rôles des différents acteurs ».

L'exposé du consultant a été structuré en trois grandes parties :

- I. Le système institutionnel de la décentralisation,
- II. Les acteurs centraux,
- III. L'administration territoriale,

Le présent rapport, rend compte du déroulement de la formation à travers une synthèse des points saillants, des différentes contributions et préoccupations des participants ainsi que les principales recommandations qui ont été faites.

1- SYNTHESE ET POINTS SAILLANTS DU COURS

- La Côte d'Ivoire dispose de quatre systèmes d'administration de son territoire, à savoir la centralisation, la déconcentration, la décentralisation technique et la décentralisation territoriale ou administrative. la décentralisation se présente comme un système de gestion dans lequel des pouvoirs propres sont conférés à une entité distincte de l'administration centrale.

Parlant des trois objectifs de la décentralisation, dont le premier est l'ancrage de la démocratie de proximité, le consultant a particulièrement insisté sur la nécessité de l'apprentissage de la démocratie à la base pour le développement d'un esprit démocratique. Pour lui, la démocratie est une école et l'apprentissage devait se faire, aussi bien par les politiques que par la population, afin de comprendre et d'accepter le jeu électoral.

Dès lors, les débats ont été menés sous forme d'analyse comparative des systèmes de la Côte d'Ivoire et du Bénin. Des précisions ont été apportées de part et d'autres pour une meilleure compréhension.

- Au chapitre de l'administration territoriale, le consultant a fait ressortir la typologie Ivoirienne en la matière. En Côte d'Ivoire, l'administration est structurée selon les principes de la déconcentration (Districts, Régions, Départements, Sous-préfecture, Villages) et de la décentralisation (Régions et Communes).

Ce chapitre a aussi fait l'objet d'échanges nourris, et de plusieurs contributions, notamment pour ce qui est du cas de la Côte d'Ivoire qui a semblé un peu plus complexe à comprendre par les participants Béninois. L'expert a tenté d'apporter des explications et a fait remarquer qu'en Côte d'Ivoire, il y a une superposition des territoires.

Chacune de ces unités administratives est administrée par un responsable nommé par décret et met en œuvre la politique du gouvernement à l'échelle de l'unité qu'il administre. Il est important de préciser que leur rôle est complémentaire et lié l'un à l'autre par la notion de hiérarchie.

Pour ce qui est de la décentralisation, les régions et communes sont respectivement dirigées par un président de conseil régional et un maire. Leur rôle étant le développement local, ils disposent d'une autonomie juridique et financière. Mais ils se font appuyer techniquement par le Ministère de l'Intérieur à travers sa Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local.

- Pour ce qui est du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités, le consultant a fait remarquer que l'objectif est de permettre à l'Etat de s'occuper des fonctions régaliennes et de laisser aux collectivités la gestion des projets au niveau infra. Le problème à ce niveau s'est posé en termes d'effectivité du transfert. Là-dessus, en Côte d'Ivoire aussi bien qu'au Bénin, le constat est flagrant, nous n'en sommes qu'au début du processus, qui pour être aboutit doit s'inscrire aussi dans la durée.

2- QUELQUES CONTRIBUTIONS

- Le découpage territorial au niveau du Bénin est organisé en départements, communes, arrondissements, quartiers ou villages.

3- QUELQUES PREOCCUPATIONS

- Quels sont les critères d'identifications des communes en Côte d'Ivoire ;
- La question des transferts effectifs des compétences de l'Etat aux collectivités, en Côte d'Ivoire comme au Bénin

4- RECOMMANDATIONS

- Revoir le découpage territorial par la mise en place de collectivités plus modestes pour un meilleur encadrement des habitants,
- prévoir la communalisation des zones de plus de cent mille (100.000) habitants et prévoir la création des Villes (entités décentralisées) pour la gestion de l'intercommunalité,
- Prévoir au Bénin des textes de lois pour la transformation des arrondissements en communes et des communes en départements.
- Création d'une association d'experts en vue de la signature d'une convention cadre avec les différentes collectivités.



RAPPORT DE LA TROISIEME JOURNEE

La troisième journée de formation a débutée avec la lecture et l'adoption du rapport des travaux de journée précédente. Quelques préoccupations relatives au contenu du rapport ont été relevées par les participants et des amendements ont été faits.

Suite à l'adoption dudit rapport, le Docteur YAO N'Goran Bazin, Urbaniste Environnementaliste, a procédé à la présentation du sous module 3 intitulé : « **Rôle des Acteurs** ».

L'exposé a été structuré en deux grandes parties :

- 1- Partie I : Rôles et compétences des acteurs dans l'aménagement & la planification du développement local ;
- 2- Partie II : Rôles des acteurs dans la gestion intégrée des micro-espaces territoriaux.

Le présent rapport, rend compte du déroulement de la formation à travers une synthèse des points saillants, des différentes contributions et préoccupations des participants ainsi que des principales recommandations qui ont été faites.

PARTIE I: ROLES ET COMPETENCES DES ACTEURS DANS L'AMENAGEMENT & LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Cette première partie a consisté à présenter les généralités sur le développement local.

Il convient à cet effet de noter que la notion de « local » renvoie à un « espace de solidarité » qui est l'espace dans lequel les individus ont une histoire commune. C'est un espace où les habitants ont « une envie de construire un avenir commun ».

Le développement local vise quatre (04) principaux objectifs qui sont :

- responsabiliser les populations locales au plan juridique (personnalité morale) et institutionnel dans la gestion des affaires qui concernent leur propre vie ;
- amener les populations à décider, d'une manière souveraine et autonome, de leur propre avenir ;
- mobiliser l'ensemble des forces-vives de la localité avec leurs savoir-faire pour entreprendre les actions de développement ;
- mobiliser les ressources extérieures additionnelles pour soutenir les programmes et projets de développement initiés localement.

Il faut également souligner que plusieurs acteurs participent à la planification du développement local à savoir : les acteurs politiques centraux, les élus locaux, les acteurs privés extérieurs et locaux, les Acteurs sociaux et communautaires.

Aussi, faut-il souligner que la planification stratégique du développement local, obéit aux principes de la démocratie, de la justice sociale, de l'efficacité économique et de la cohérence administrative.

Pour ce qui est de la mobilisation des acteurs sociaux, elle consiste à identifier les leaders locaux, à sensibiliser les populations sur la situation socio-économique, à identifier et à mettre en œuvre des projets concrets et enfin à les évaluer et à les ajuster.

PARTIE II : ROLES DES ACTEURS DANS LA GESTION INTEGREE DES MICRO-ESPACES TERRITORIAUX.

Cette partie a consisté à définir les rôles des acteurs institutionnels et sociaux en matière de :

- conception de micro espaces territoriaux ;
- mise en œuvre d'une opération urbaine et d'aménagement ;
- gestion intégrée des micro-espaces territoriaux ;
- coordination et conduite des projets territoriaux ;
- animation de projets territoriaux et urbains.

Afin de permettre aux auditeurs de mieux appréhender le contenu du module, deux (02) exercices en lien avec chacune des parties, leur ont été proposés par le consultant.

Contributions :

- Le développement local, tire ses origines des failles constatées au niveau central.
- Toutes activités de transformation urbaines doit obéir à quatre (04) principales ressources qui sont d'ordres juridique, technique, financière et politique. Aucun acteur ne détient l'intégralité de ces ressources.
- En matière de lotissement il est difficile de parler d'ordre chronologique des intervenants techniques. Tout est fonction du contexte local et du type de projet.
- Existence d'une agence étatique de gestion foncière en Côte d'Ivoire (l'AGEF) qui a la charge de constituer des réserves foncières pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales.
- Les questions de lotissement et d'aménagement en Italie ont été reversées aux Régions.

Préoccupations :

- Comment garantir la légitimité et la présence effective des représentants communautaires lors des concertations autour des projets d'aménagement ?
- Comment régler la question du consensus politique et des intérêts des parties prenantes aux projets d'aménagement.

Recommandations :

- Nécessité de mieux définir les attributions de chaque acteur pour une mise en œuvre efficace des projets d'aménagement.
- Fixer un montant limite pour mieux encadrer les transactions foncières et éviter la surenchère qui paralyse les projets d'aménagement public.

Pour terminer il convient de préciser qu'en raison de l'épuisement du temps imparti, la présentation du Docteur Yao Bazin n'a pu aller à son terme.

ANNEXES

Exercice N° 1

L'architecte, le géomètre, l'entrepreneur en bâtiment, l'urbaniste, l'ingénieur en génie civil, le financier (détenteur de capitaux) sont quelques uns des acteurs clés impliqués dans la réalisation d'une opération de promotion et de construction immobilière.

- 1- A partir de vos connaissances, dites-nous le rôle précis de chacun d'eux ?
- 2- Il vous est également demandé de proposer un ordre chronologique d'intervention de chacun d'eux.

Exercice N° 2

Dans un projet d'aménagement urbain, au Bénin ou en Cote d'Ivoire, la purge des droits coutumiers est une étape importante et souvent délicate. Elle apparait comme un parcours du combattant.

- 1- Selon vous, qu'est-ce qui est à la base de la difficulté de mobilisation des ressources foncières en milieu urbain au Bénin ou en Côte d'Ivoire ?
- 2- Quelles solutions pouvez-vous préconiser afin de faciliter la purge des droits coutumiers dans les deux pays ?
- 3- Selon vous, est-il possible, pour les collectivités locales de constituer leurs propres patrimoines fonciers et immobiliers? A quoi cela servira-t-il ?

RAPPORT DE LA QUATRIEME JOURNEE

La quatrième journée de formation a débuté avec la lecture du rapport des travaux de la journée précédente. A la suite de quelques amendements, ledit rapport a été adopté.

Les travaux proprement dits ont commencé avec la présentation du module 4 par M. Alexandre KOUAME, Urbaniste – Aménageur. Ce module a porté sur : « **La programmation territoriale et ses instruments** ». Avant de commencer sa communication, le consultant a invité tous les participants à se présenter. L'exposé du formateur a été structuré en deux grandes parties :

- I. Partie 1 : Définition des concepts ;
- II. Partie 2 : Instruments techniques d'aménagement du territoire.

Le présent rapport, rend compte des points saillants de cette communication, des contributions et préoccupations des participants ainsi que des principales recommandations.

I. PARTIE 1 : DEFINITION DES CONCEPTS

Dans cette partie, les concepts suivants ont fait l'objet de clarification:

- aménagement du territoire.
- développement local
- planification locale

Il ressort de la communication que :

L'aménagement du territoire est l'ensemble des choix, des orientations et des procédures fixés à l'échelle nationale ou régionale pour organiser l'utilisation et une mise en valeur rationnelles de l'espace au travers d'une politique globale et cohérente du territoire. Il assure notamment la cohérence dans l'implantation des grands projets d'infrastructures, d'équipements publics et des agglomérations.

Développement local : pourrait être décrit comme une démarche de développement territoriale globale incluant des aspects économiques sociaux, culturels, politiques, favorisant le développement endogène, mobilisant l'ensemble des moyens humains et financiers qui y concourent et assurant leur convergence.

Planification locale ou la planification du développement local : est une approche dynamique concertée tendant à emmener les acteurs locaux (collectivités décentralisées, villages, organisations communautaires etc.) à définir leurs objectifs de développement dont la réalisation relève d'abord de leur seul bon vouloir à travers la mobilisation des ressources propres ou internes, puis celles des autres partenaires au développement ou donateurs.

II. PARTIE 2 : INSTRUMENTS TECHNIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Au titre des instruments techniques d'aménagement du territoire on peut citer entre autre :

- les outils techniques d'aménagement du territoire ;
- les outils de planification territoriale et de programmation ;
- les outils opérationnels de planification urbaine et d'aménagement urbain.

II.1 Les outils techniques d'aménagement du territoire

- **Les documents et organe de référence à l'échelle nationale**
 - Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)
 - Le Système d'Information Géographique pour l'Aménagement du Territoire (SIGAT).
 - L'Observatoire national de l'aménagement du territoire

- **Les documents et organe de référence régionale et locale**
 - Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT)
 - L'Atlas de développement régional
 - L'Observatoire Régional de l'Aménagement du Territoire

II-2 les outils de planification territoriale et de programmation

- **Les documents de référence nationale**
 - Les plans nationaux de développement
 - Les Plans nationaux de développement sectoriel

- **Les documents de référence régionale et locale**
 - Le Plan Stratégique de Développement Local (PSDL)
 - Le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU)
 - Le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD)
 - Le Plan d'Urbanisme de Détail (PUD)

II-3 les outils opérationnels de planification urbaine et d'aménagement urbain

Les principaux outils opérationnels sont :

- Le lotissement ;
- La restructuration urbaine ;
- La rénovation urbaine.

III CONTRIBUTIONS, PREOCCUPATIONS, RECOMMANDATIONS

III -1 Contributions

- Pour garantir une meilleure appropriation des outils techniques d'aménagement du territoire, il faut impliquer les populations depuis l'élaboration des Avants Projets Sommaires.
- En Italie, les Régions ou collectivités territoriales bénéficient d'une autonomie en matière de l'élaboration des outils de planification.
- Aider les communes à faibles revenus à mobiliser des ressources humaines, techniques et financières dans l'élaboration de leurs outils de planification.
- En absence d'un document national d'aménagement du territoire, ce sont les règles d'urbanisme qui sont appliquées.

III- 2 Préoccupations

- Comment amener les Maires à appliquer au cours de leur mandat le Plan de Développement de leur commune ?
- Comment faire pour obliger le Maire à tenir compte du Plan d'Urbanisme de détails dans l'implantation de nouvelles infrastructures sur son territoire ?

III- 3 Recommandations

- Prendre l'ensemble des textes complémentaires relatifs aux règles d'urbanisme surtout au niveau local.
- Renforcer la capacité et l'appui les cadres techniques des communes dans l'élaboration de leurs documents de planification.
- Sensibiliser les élus à intégrer dans la gestion des villes l'élaboration des documents de planification et d'aménagement du territoire.

Fait à Abidjan (Hôtel Belle Côte, Riviera), le 27 février 2014

RAPPORT DE LA JOURNEE DU 28/02/14 (cinquième journée)

Les travaux de la cinquième journée de formation se sont déroulés en deux étapes. Dans la matinée, les activités ont eu lieu dans la salle de formation tandis que la soirée a connu une sortie pédagogique sur la cité « génie 2000 dans la commune de Cocody ». Les travaux ont été facilités par Monsieur BOKA

Les activités de la journée ont commencé par la lecture du rapport du Jeudi 27 Février 2014. A la suite des différentes observations, ledit rapport a été adopté sous réserve de la prise en compte des amendements.

Après cette phase, la parole fût accordée au formateur Monsieur BADIE Vincent, Urbaniste pour présenter sa communication. Elle porte sur la “programmation territoriale et ses instruments”. Les objectifs visés à travers cette communication sont :

- une meilleure connaissance des outils de programmation territoriale;
- une appropriation des instruments de planification territoriale.

Pour atteindre ces objectifs, le formateur a axé son intervention sur la définition de la programmation territoriale et ses différentes phases ; les instruments opérationnels au niveau communal et les documents de référence.

Selon le communicateur, les instruments opérationnels de programmation et de planification territoriale sont dans l'ordre :

❖ **Le lotissement** : c'est une opération qui consiste en la division d'une propriété en vue de l'implantation de bâtiments ; ayant pour objet de porter à plus de deux le nombre de parcelles constructibles.

En droit foncier ivoirien, le lotissement est régi par un ensemble de textes juridiques qui permet de distinguer trois (3) types de lotissement que : le lotissement public, le lotissement privé d'habitation et le lotissement villageois.

❖ **La restructuration urbaine** : c'est une opération d'urbanisme visant au remodelage du tissu urbain. Il consiste à l'aménagement des zones non loties, vétustes ou insalubres.

❖ **la rénovation urbaine** : C'est une opération d'aménagement urbain, de réhabilitation, de démolition et de production de logements, de création d'équipements publics ou collectifs, de réorganisation d'espaces d'activité économique et commerciale.

❖ **la restauration urbaine** : Opération consistant à réaliser des travaux entrepris par les propriétaires d'immeubles en vue d'assurer la bonne tenue des espaces et ensembles bâtis.

❖ **le renouvellement urbain** : Action de reconstruction de la ville sur elle-même et de recyclage de ses ressources bâties et foncières.

Il faut noter que si la Côte d'Ivoire connaît toutes ces opérations, le Bénin ne connaît jusqu'à nos jours que des opérations de restructuration urbaine. Les opérations de lotissement y sont rares.

Aussi, les notions de coefficient de réduction et de d'occupation du sol ont été clarifiées. Ils varient d'un pays à un autre suivant les différents instruments.

Par ailleurs la mise en œuvre des différents instruments doit se baser des documents sur lesquelles le communicateur a mis quelques accents. Ces documents varient suivant l'échelle d'aménagement. Ainsi, nous avons :

- plan national de développement ;
- plan national de développement sectoriel ;
- Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU). Elle s'appelle encore au Bénin Schéma territorial d'aménagement et de développement (STAD) ou Schéma directeur d'aménagement communal (SDAC) selon le cas.
- plan d'Urbanisme Directeur (PUD) ;
- Plan d'urbanisme de détail (PUD) ;
- plan de développement local ; Sa dénomination varie d'un pays à l'autre et très souvent selon l'étendue des territoires considérés.

En Côte d'Ivoire le terme PSDL (Plan stratégique de développement local) est comme outil de planification des grands territoires (District ; Régions et Départements). Il s'arrime au PND et aux autres plans de développement sectoriel.

Au Bénin, le terme PDC (Plan de Développement Communal) est utilisé. Dans les deux cas, la démarche méthodologique de leur élaboration est identique.

- Observatoire régional d'analyse spatiale : un centre de production d'informations pouvant aider à la prise de décision, au suivi et à l'évaluation des politiques nationales et régionales d'aménagement du territoire. Il aide à la conduite des réflexions en vue de corriger les insuffisances qui seraient constatées dans l'évolution de l'espace.

Au terme de cette communication, quelques recommandations sont faites.

Recommandations.

- Procéder à la purge des droits fonciers afin de disposer des espaces pour la mise en œuvre des directives proposées dans les instruments de programmation et de planification territoriale ;
- Faire un plan marketing pour servir de base de négociation avec les investisseurs pour le financement des actions prévues dans les PDL ;
- Mettre en place un dispositif pour la collecte, le choix d'un référentiel commun pour la production de données et images à références spatiales en cohérence avec celles nationales ;

- Assurer une formation continue des cadres municipaux pour répondre aux nouveaux défis ;
- Impliquer les bénéficiaires dans l'identification et la réalisation des actions programmées dans les PDL.

Dans la soirée, une sortie sur le quartier Génie 2000 dans la commune de Cocody a eu lieu. Arrivé dans la cité, le Bureau de l'Association syndicale des copropriétaires a expliqué à la délégation, l'organisation, le fonctionnement de la cité, et les réalisations des résidents. Cela a permis à la délégation de mieux s'imprégner d'un cas type de participation citoyenne aux actions d'aménagement urbain. La visite de site organisée à l'intérieur de la cité a clôturée la journée.

Rapport de la sixième/septième journée (03-04 mars 2014)

Le présent rapport rend compte des actions qui ont meublé les travaux des deux journées : il s'agit de **la présentation de deux communications suivie de débats et d'une visite de terrain** couplée avec la présentation des résultats de l'étude de faisabilité faites par le Cabinet 3AU sur les propositions d'aménagement à réaliser sur les sites d'Abidjan.

I- PRESENTATION DES COMMUNICATIONS SUIVIE DE DEBATS :

La communication sur le thème « *Sociologie urbaine et gestion intégrée des micro espaces territoriaux* », animée par le Professeur Ténin TOURE DIABATE, Sociologue, Experte en Développement urbain, Consultante Formatrice, a inauguré la seconde semaine de travail des participants autour du second module portant sur « *Atelier Projet : de la conception au projet d'une petite transformation urbaine* ». L'objectif global de cette présentation est de renforcer les capacités des participants en vue d'un meilleur aménagement des zones inondables et insalubres des sites retenus dans le cadre du PCA. Sur le plan pédagogique, il s'agit :

- de dégager les déterminants de la sociologie urbaine ;
- d'analyser les rôles des acteurs institutionnels et sociaux ;
- de définir les rapports des communes avec les différents niveaux de gouvernance territoriale ;
- d'initier le personnel technique à s'approprier les outils et instruments sociologiques de gestion intégrée des micro espaces territoriaux ;
- de définir et de recommander les méthodes et outils de gestion intégrée des micro espaces territoriaux et les résultats attendus.

Pour assurer un arrimage entre les objectifs pédagogiques ainsi définis et les résultats attendus qui sont que les participants bénéficient d'une meilleure connaissance de la sociologie urbaine et de ses outils dans la gestion des micro espaces territoriaux, la Formatrice a recueilli et fait la synthèse des attentes des participants qui se résument comme suit : être capable de définir la sociologie urbaine, ses concepts clés et de l'utiliser comme outil dans la démarche de conduite de toute opération d'aménagement.

Trois parties fondent les axes articulatoires de cette présentation. Il s'agit :

- de la méthodologie, où il a été précisé la problématique d'ensemble que dégagent le thème et l'approche conceptuelle adoptée ;
- de la sociologie urbaine et gestion intégrée des micro espaces territoriaux, où nous avons successivement abordé les apports de la sociologie urbaine dans la planification locale participative d'un micro espace territorial ainsi que le bilan et les perspectives dans le domaine avec des échanges d'expériences.
- des exercices d'application et de cas pratiques.

Au cours de sa présentation, la Formatrice a insisté sur la clarification de quelques concepts, exposé la problématique du thème, abordé la méthodologie d'élaboration d'un projet de micro espace territorial. Elle a, par ailleurs, expliqué l'utilisation que l'on peut faire de l'analyse SWOT (Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces) et de l'outil SEPO (Succès, Echec, Potentialités, Obstacles) dans l'amorce des questions relatives à la gestion intégrée des micro espaces territoriaux.

En outre, la Formatrice a fait part, aux participants, de l'une de ses expériences de terrain relative au marché de Gbêkê à Bouaké et leur a fortement recommandé la lecture de l'ouvrage de Edgar GLAESER intitulé « *Des Villes et des Hommes* ». C'est un ouvrage qui a mis en exergue la pluridisciplinarité dans la création et la gestion des villes.

La seconde communication a été présentée par Madame Ginette AZA-GNANDJI NOLITSE, Responsable de la Cellule Technique PCA de Cotonou. Elle porte sur l'« *Expérience béninoise de l'aménagement des micro espaces* » et retrace le bilan des actions menées par PCA Cotonou, les difficultés rencontrées ainsi que les perspectives et les recommandations.

De riches débats ont suivi la présentation des communications et portent entre autres sur la question de l'occupation illégale des sites, surtout ce qui concerne les sites de la ville de

Cotonou, les problèmes fonciers, l'implication des populations dans la conception et la gestion des projets en leur faveur, la Cellule de Participation Citoyenne qui sert d'interface entre les populations et le Projet, la relative utilité de l'habitat pour les populations, l'évaluation stratégique, la justice sociale.

II- VISITES DE TERRAIN :

A la suite des communications, les participants ont effectué une visite de terrain sur le site de l'Indénié face au Groupe de presse Fraternité Matin, dans la commune d'Adjamé, l'un des deux sites devant abriter les aménagements du PCA à Abidjan. Cette visite a été couplée avec une réunion publique à laquelle ont aussi pris part les populations riveraines du site qui l'utilisent à plusieurs fins notamment par des activités lucratives, sportives et récréatives. La séance publique a été présidée par le Maire d'Adjamé assisté de son Premier Adjoint, de son Directeur de Cabinet et d'autres cadres de l'administration municipale. Cette séance s'est déroulée en quatre (04) points :

- les allocutions ;
- la présentation de l'expérience ivoirienne d'aménagement des micro espaces ;
- la présentation de l'avant projet des propositions d'aménagement du site d'Adjamé ;
- les débats.

Dans son allocution, le Premier Adjoint au Maire d'Adjamé, parlant au nom du Maire, a surtout rassuré l'assistance que la Commune s'engage à prendre une part active au projet.

Quant au Coordonnateur du PCA, il a plutôt rappelé les objectifs et les grandes orientations du projet qui est dans sa phase pilote conduisant dans un premier temps aux études de faisabilité qui à terme dans la phase active s'intéressera à l'aménagement proprement dit. Aussi, a-t-il insisté pour finir, sur la formation-action qui caractérise les activités actuellement menées dans le cadre du projet, intégrant la coopération nord-sud d'une part, et la coopération sud-sud d'autre part.

Abordant la présentation de l'expérience ivoirienne de l'aménagement d'espace, le Responsable de Cellule Technique d'Abidjan, Monsieur Paul KOUMOUE a brièvement présenté les éléments planimétriques et altimétriques du site d'Adjamé.

En présentant l'avant projet des propositions d'aménagement des sites d'Abidjan, le Cabinet 3AU commis à cet effet, a rappelé qu'il a été question de retracer l'état des lieux des sites à partir d'une méthodologie faite d'observations et de questionnaires. Au terme de cet exercice, le Cabinet a retenu trois propositions d'aménagement du site d'Adjamé. Il s'agit de :

- réaliser un terrain de sport ;
- réaliser un terrain de sport et des restaurants maquis ;
- créer simplement un espace vert sur tout le site.

Après la présentation des propositions d'aménagement, l'assistance a exprimé ses préoccupations ainsi qu'il suit :

- prévoir des toilettes publiques dans le plan d'aménagement ;
- maintenir les promoteurs d'activités génératrices de revenus sur le site après aménagement ;
- accorder la priorité au terrain de sport dans l'aménagement ;
- améliorer le dispositif des panneaux publicitaires longeant la voie bitumée ;
- définir la superficie du site qui est de 1,20 hectares ;
- prévoir des terrains de sport qui intègrent à la fois plusieurs disciplines sportives ;
- rechercher les raisons de l'échec d'un aménagement antérieur ;
- compléter le budget insuffisant alloué à l'aménagement par le projet ;
- prévoir la clôture du site ;
- s'assurer que l'assainissement du site est prise en compte dans l'aménagement.

Le Cabinet 3AU a pris l'engagement de prendre en compte ces diverses préoccupations dans la version définitive.

III- RECOMMANDATIONS :

1. mener une étude sociologique avant tout aménagement urbain ;
2. baliser les zones d'intervention du projet sur le terrain ;
3. achever l'ouvrage du collecteur xx à Cotonou ;
4. tenir compte du temps dans la gestion des projets ;
5. éviter que la réalisation des ouvrages publics soit transformée en un instrument à des fins électoralistes et politiques.



RAPPORT DES JOURNEES 05-6 Mars 2014

Les travaux des deux dernières journées de formation se sont déroulés en deux phases. D'abord, il y a eu la poursuite des travaux de groupe de la journée précédente (préparation du travail en atelier (Analyse SWOT) suivie d'une restitution en plénière.

La soirée a été consacrée à une sortie pédagogique sur le village d'Abobo Baoulé.

1- Travaux de groupe

Les différents groupes constitués lors de la journée précédente ont poursuivi leurs travaux. Les exercices à traiter par chaque groupe sont basés sur la *méthode SWOT* d'un aménagement :

- groupe1 : Ressources Politiques
- groupe2 : Ressources Financières
- groupe3 : Ressources Légales et Juridiques
- groupe4 : Ressources Techniques.

A la fin du temps consacré aux exercices, chaque groupe est passé présenter ces travaux en plénière. Des amendements sont portés par les autres participants qui ne sont pas membres du groupe. A la suite de ces échanges, les résultats des travaux de groupe se présentent comme suit :

Cotonou

RESSOURCES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
POLITIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forte implication des différents acteurs ➤ Prise en compte de la vision politique du maire ➤ Accord du Conseil Municipal ➤ Cohérence avec la politique nationale ➤ Existence de dispositifs institutionnels (local + international) ➤ Base légale de mise en place du projet ➤ Fort degré d'appropriation du projet par les bénéficiaires <p>Impact du projet –</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le site n'est pas sécurisé -Inexistence de documents servant de titre de propriété 	<p>Existence de groupes de pression</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les conflits d'intérêts Les groupes de pression (pas identifiés)
LEGALES ET INSTITUTIONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de textes de lois permettant l'aménagement par le Maire, - Domaine appartenant à la CEB (Communauté Electrique du Bénin), donc impossibilité à un tiers de revendiquer la propriété. - Accord signé entre Paris-Cotonou-Abidjan - Le caractère légal du Projet - Aucune revendication de la propriété du site ne peut être possible 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de soumission de tout aménagement à l'approbation de la CEB, - Zone non constructible et dangereuse (présence de haute tension) - Toute activité sous la haute tension est formellement interdite par les lois 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'activités maraichère qui pourraient être intégrées avec une forte campagne de sensibilisation 	
FINANCIERES -PCA -Collectivité -Etat -Autres partenariats -Revenus liés au site	<ul style="list-style-type: none"> -Existence d'un accord de financement du projet par l'UE Signature d'accord de contrepartie ; -Existence d'une ligne budgétaire pour l'aménagement des zones 	<ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance du montant accordé pour l'aménagement du site -Virement par tranche -Insuffisances 	<ul style="list-style-type: none"> -Garantie de financement ou de mobilisation d'autres ressources financières -Obligation légale pour les 	<ul style="list-style-type: none"> -Instabilité politique -Crise financière dans les pays donateurs -Difficulté de mobilisation des ressources financières ; -Difficulté de trésorerie

	<p>inondables</p> <ul style="list-style-type: none"> -Existence d'un fonds d'appui au développement des communes -Existence d'autres programmes de financements pour l'aménagement des zones inondables -Existence de petites activités autour du site 	<p>des ressources allouées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rigidité des procédures budgétaires de décaissement ; -Retard dans l'élaboration du budget -Non respect des lignes budgétaires dans l'exécution (virement de chapitre à chapitre) -Retard dans l'affectation des ressources ; -Orientation des ressources accordées -Non respect des engagements -Mauvaise / Absence d'occupation du site 	<p>collectivités d'aménager les zones inondables</p> <ul style="list-style-type: none"> -Obligation légale de l'Etat envers les collectivités -Existence d'un leader d'opinion pour la mobilisation sociale -Existence des accords de coopération -Création / consolidation des AGR 	<ul style="list-style-type: none"> -Instabilité institutionnelle -Faible pouvoir d'achat des bénéficiaires -Morosité économique -Difficultés de collaboration Etat-collectivités (non effectivité des transferts de compétence) -Mauvaise gouvernance -Politisation des actions -Fuite des ressources
<p>TECHNIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> -Identification du site -Etude d'impact environnemental -Etude de faisabilité du site (faite par des techniciens compétents) -Levé topographique -Elaboration du schéma d'aménagement du site (étude de faisabilité) -Elaboration du DAO -Exécution des travaux (contrôle + suivi 	<ul style="list-style-type: none"> -Le site contigu au collecteur, facile à aménager (sans pente, création d'emplois) -Maîtrise de l'aspect environnemental -Garantir la réussite du projet et sa bonne mise en œuvre -Maîtrise des éléments planimétriques et altimétriques du site -Bonne exploitation du site et cohérence dans l'implantation des équipements, création d'activités génératrices de revenus, création de loisirs -Passation du marché selon les procédures universellement 	<ul style="list-style-type: none"> -Inondable, insalubre, occupé anarchiquement par les riverains, comblement du collecteur -La présence d'ouvrages de hautes tensions qui pourraient entraîner le choix du type d'aménagement -Retard dans le démarrage du projet à cause de la lourdeur dans les 	<ul style="list-style-type: none"> -Création d'emplois par maraichage pouvant améliorer les recettes de la municipalité, site pouvant servir de référence pour d'autres sites -Réussite du projet -Duplication sur d'autres sites 	<ul style="list-style-type: none"> -Domaine appartenant à la CEB, présence des ouvrages de haute tension -Non respect des normes des études environnementales, Risques d'enquêtes biaisées, présence des ouvrages de hautes tensions -Risque d'une mauvaise réalisation de l'étude qui pourrait entraîner l'échec du projet -Manque du consensus autour d'aménagement -Budget alloué à l'activité pourrait être

<p>+ évaluation)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réception de l'ouvrage -Mise en place d'une équipe qualifiée de maintenance 	<p>recommandées, répondant aux normes de bonne gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> -Bonne mise en œuvre du projet -Ouvrages disponibles et opérationnels -Définition claire du cahier de charges et responsabilisation des acteurs 	<p>procédures de passation de marchés</p>		<p>inférieur à l'offre financière proposée</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mauvais contrôle pourrait entraîner un mauvais résultat -Livraison d'ouvrages mal construits -Non exploitation des ouvrages et conflits des acteurs gestionnaires
--	--	---	--	---

ABIDJAN

RESSOURCES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>POLITIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Implication des différents acteurs ➤ Prise en compte de la vision du maire ➤ Accord du conseil de district ➤ Accord du Conseil Municipal ➤ Cohérence avec la politique nationale ➤ Existence de dispositifs institutionnels (local ; international) ➤ Disponibilité du site ➤ Fort degré d'appropriation du projet par les bénéficiaires ➤ Impact du projet 	<p>-Lourdeur administrative</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence de groupe de pression ➤ L'influence des projets existants 	<p>Conflits d'intérêt</p>
<p>LEGALES ET INSTITUTIONNELLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Statut du site(DPE) -Aménagement d'espaces de loisirs, -Activités économiques ayant une autorisation municipale. -Accord signé entre Paris-Cotonou-Abidjan. 	<p>-Zone inondable non constructible</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Activités économiques ayant une autorisation ; -Existence de textes de lois permettant l'aménagement par le Maire (la loi de 2003 portant transfert de compétences 	<ul style="list-style-type: none"> -Activités économiques autorisées par la mairie au cas où celles-ci ne sont pas prises en compte par le projet. - Aucune donnée sur le contrat liant l'AFD et la ville d'Abidjan

			de l'Etat aux collectivités territoriales, - Autoriser les établissements scolaires et centres de formation	
<p>FINANCIERES</p> <ul style="list-style-type: none"> -PCA -Collectivité -Etat -Autres partenariats -Revenus liés au site 	<ul style="list-style-type: none"> -Existence d'un accord de financement du projet par l'UE Signature d'accord de contrepartie ; -Existence d'une ligne budgétaire pour l'aménagement des zones inondables -Volonté affichée des bénéficiaires de participer financièrement à l'action -Existence d'autres programmes de financements pour l'aménagement des zones inondables -Existence de petites activités autour du site 	<ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance du montant accordé pour l'aménagement du site Virement par tranche -Insuffisances des ressources allouées ; -Rigidité des procédures budgétaires de décaissement ; -Retard dans l'élaboration du budget -Non respect des lignes budgétaires dans l'exécution (virement de chapitre à chapitre) -Manque d'organisation des bénéficiaires impliqués -Politisation du projet -Mauvaise conduite du diagnostic participatif -Absence de programmes cohérents pour l'aménagement des zones inondables ; -Insuffisance des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> -Garantie de financement ou de mobilisation d'autres ressources financières -Obligation légale pour les collectivités d'aménager les zones inondables -Existence d'un leader d'opinion pour la mobilisation sociale -Existence des accords de coopération / -Création / consolidation des AGR 	<ul style="list-style-type: none"> -Instabilité politique Crise financière dans les pays donateurs -Difficulté de mobilisation des ressources financières ; -Difficulté de trésorerie -Instabilité institutionnelle -Faible pouvoir d'achat des bénéficiaires -Morosité économique -Difficultés de collaboration Etat-collectivités (non effectivité des transferts de compétence) -Mauvaise gouvernance des actions -Fuite des ressources

		<p>financières accordées ; -Complexité des procédures de financement ; -Faible capacité des cadres -Mauvaise / Absence d'occupation du site</p>		
<p>TECHNIQUES -Identification du site -Etude d'impact environnemental -Etude de faisabilité du site (faite par des techniciens compétents) -Levé topographique -Elaboration du schéma d'aménagement du site (étude de faisabilité) -Elaboration du DAO -Exécution des travaux (contrôle + suivi + évaluation) -Réception de l'ouvrage -Mise en place d'une équipe qualifiée de maintenance</p>	<p>-Situation au centre d'Abidjan, facilité d'aménagement, site situé à côté d'un ouvrage sécurisé -Maîtrise de l'aspect environnemental -Garantir la réussite du projet et sa bonne mise en œuvre -Maîtrise des éléments planimétriques et altimétriques du site -Meilleure exploitation du site et cohérence dans l'implantation des équipements, création d'activités génératrices de revenus, création de loisirs -Passation du marché selon les procédures universellement recommandées, répondant aux normes de bonne gouvernance -Bonne mise en œuvre du projet -ouvrages disponibles et opérationnels -Durabilité et pérenité de l'ouvrage</p>	<p>-Inondation du site, dépôt d'ordures et risque d'accidents sur le site -Retard dans le démarrage du projet à cause de la lourdeur dans les procédures de passation de marchés</p>	<p>-Création d'AGR et d'emploi, amélioration les recettes de la municipalité, références pour d'autres sites -Réussite du projet -Budget alloué à l'activité pourrait être inférieur à l'offre financière proposée</p>	<p>-Conflits politiques, mésentente sur le type d'aménagement, augmentation des taxes dans la zone -Non respect des normes des études environnementales, Risques d'enquêtes biaisées -Risque d'une mauvaise réalisation de l'étude qui pourrait entraîner l'échec du projet -Manque du consensus autour d'aménagement -Mauvais contrôle pourrait entraîner un mauvais résultat -Livraison d'ouvrages mal construits -Non exploitation des ouvrages et conflits des acteurs gestionnaires</p>

Sortie pédagogique

Dans la soirée, une sortie a eu lieu sur le village d'ABOBO Baoulé pour étudier le cas d'un village bien aménagé. La chefferie a reçu la délégation. Après une brève présentation de l'organisation sociale du village, une visite a été organisée. Les lieux visités sont :

- Eglise Méthodiste Unie de Côte d'Ivoire
- Eglise Catholique Sainte ANNE
- Bassin d'Orage
- Ecole Primaire et Maternelle
- Unité de production d'attiéké

Il s'en est suivi une grande réception et les travaux de la journée prirent fin vers 19h.

NB : Le deuxième site PCA situé sur la route du ZOO dans la commune de Cocody n'a été visité.

2- Sortie pédagogique

Dans la soirée, une sortie a eu lieu sur le village d'ABOBO Baoulé pour étudier le cas d'un village bien aménagé. La chefferie a reçu la délégation. Après une brève présentation de l'organisation sociale du village, une visite a été organisée. Les lieux visités sont :

- Eglise Méthodiste Unie de Côte d'Ivoire
- Eglise Catholique Sainte ANNE
- Bassin d'Orage
- Ecole Primaire et Maternelle
- Unité de production d'attiéké

Il s'en est suivi une grande réception et les travaux de la journée prirent fin vers 19h.

NB :

Le deuxième site PCA situé sur la route du ZOO dans la Commune de Cocody n'a pas été visité.

Réflexions conclusives

La formation a porté sur « *la planification locale et l'aménagement du territoire au niveau supra-local* ». Le thème est d'actualité. Il présente un enjeu et une importance stratégique majeure pour les villes de Cotonou et d'Abidjan, pour les ministères techniques, pour les ONG, les communes bénéficiaires du projet, et pour toutes les organisations représentées. Dans le contexte actuel et surtout à venir, les gouvernements, les populations dans toutes leurs composantes et les partenaires au développement local, exigent, de plus en plus, des résultats. Cette tendance devrait se poursuivre avec la volonté affichée par les pouvoirs publics et par les populations à assurer la promotion de la démocratie locale par la communalisation. Cette formation a réuni les travailleurs des deux collectivités locales et des agents d'autres institutions publiques ou privées clés. Les concepts d'aménagement du territoire, d'aménagement urbain, de planification du développement urbain ou encore d'aménagement et de développement local, de transformation urbaine y ont été expliqués et débattus. Ces domaines sont les lieux, par excellence, où des pratiques diverses voire contradictoires sont régulièrement observées. Cela est dû, en grande partie, à la méconnaissance ou à la négligence des règles, des procédures et des mécanismes de conduite des projets à l'échelle des territoires urbains.

Dans cet environnement, chaque institution représentée à la formation devra mettre à profit les acquis afin d'éviter les pratiques dommageables notamment en matière d'environnement et de salubrité publique. La formation proposée peut aider chaque participant à renforcer sa capacité et à lui permettre de jouer sa partition, en connaissance de cause, depuis l'identification jusqu'à sa mise en oeuvre.

Malgré ce temps limité, les échanges ont été d'un niveau fort appréciable. Les participants ont partagé leurs expériences, dans une grande discipline et également dans la courtoisie. Pour la plupart des participants, cette formation leur a permis d'élargir leur champ de connaissances et d'expériences nécessaires pour la suite ou pour la poursuite de leur carrière professionnelle. Traditionnellement, ce type de formation n'est pas la fin ou l'aboutissement d'une étape, mais la suite d'un processus qui demande à être amélioré. Cette formation marque un nouveau départ. Chaque participant doit veiller à exploiter toutes les possibilités qui se présenteront devant lui.

A- Préoccupations

- Fuite des compétences de la fonction des collectivités vers la fonction publique au niveau du Bénin, mais phénomène contraire en Côte d'Ivoire;
- Difficultés rencontrées par les cadres dans l'exercice de leurs fonctions face aux élus ;
- Insuffisance de la recherche urbaine ;
- Définition des critères d'identifications des communes en Côte d'Ivoire ;
- Problématique des transferts effectifs des compétences de l'Etat aux collectivités, en Côte d'Ivoire comme au Bénin ;
- Garantie de la légitimité et de la présence effective des représentants des communautés lors des concertations autour des projets d'aménagement ;
- Consensus politiques et question des intérêts des parties prenantes aux projets d'aménagement ;

- Elaboration et mise en œuvre des Plans de Développement par les élus locaux.

B- RECOMMANDATIONS

- Amener les élus locaux à tenir compte des différents documents de planification existants aux échelons supérieurs ;
- Doter les collectivités de documents de planification pour une mise en cohérence de leurs actions ;
- Revoir le découpage territorial par la mise en place de collectivités plus modestes pour un meilleur encadrement des habitants ;
- Créer un réseau d'experts en vue de la signature d'une convention cadre avec les différentes collectivités en matière d'aménagement ;
- Renforcer de façon continue la capacité des cadres techniques des collectivités territoriales dans l'élaboration des documents de planification ;
- Procéder à la purge des droits coutumiers afin de disposer des espaces pour la mise en œuvre des directives proposées dans les instruments de programmation et de planification territoriale ;
- Elaborer un plan marketing pour servir de base de négociation avec les investisseurs pour le financement des actions prévues dans les PDL ;
- Mettre en place un dispositif pour la collecte, le choix d'un référentiel commun pour la production de données et images spatiales en cohérence avec celles nationales ;
- Mener une étude d'impact environnemental et social avant tout projet d'aménagement urbain ;
- Baliser et sécuriser les zones d'intervention des projets sur le terrain ;
- Impliquer les populations bénéficiaires dans les différentes étapes d'élaboration, de mise en œuvre et de gestion des projets ;
- Mettre en place un organe qualifié et souple de gestion des ouvrages et infrastructures réalisés.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont

- Au directeur général de la décentralisation et du développement local
- Au Gouverneur et le personnel du district d'Abidjan
- Au Président Maire et le personnel de la Mairie de Cotonou
- Aux Maires et le personnel des communes d'Adjamé, de Cocody et d'Abobo
- A l'union des villes et communes de Côte d'Ivoire, l'Université des collectivités.
- A la coordination et les cellules techniques d'Abidjan et Cotonou
- Aux résidents de Génie 2000
- Aux populations villageoises d'Abobo-Baoulé
- Aux différents formateurs
- Aux organisateurs de la Session de formation.

Les membres du groupe de rapportage

Monsieur Parfait BLALOGOE (Bénin)
Monsieur MALAN Akessé Stéphane Elisée (Côte d'Ivoire)
Monsieur Herman HOUMMASSE (Bénin)
Mme NOLITSE A. Ginette
M. ABOBO Martial
M. DEMBA Paulin

Supervision scientifique de la part de : Prof. Alex Fubini, urbaniste



A. Fubini

Fait à Abidjan, le 06/03/2014, révisé à Turin en Mars 2014